

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER  
DE LA SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2024**

*Sous la présidence de Monsieur Denis WIEDERKEHR, Maire  
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents  
et ouvre la séance à 20h05*

**Présents :**

MM. LUDWIG Claude, HUMM Kévin, STARCK Régis et SIMON Olivier  
MMES FIMBEL Katia, BAUMLE Myriam, CARL Christelle

**Absents excusés :**

MM. ALLEMANN Christian, MOSER Antoine, CHEVAL Guy, GOEPFERT Marie-Line, JURET Josiane,  
SUTTER Anne-Catherine et MME WAFFLARD Stéphanie

**Absents non excusés :**

/

**Procuration :**

4 procurations

- M. MOSER Antoine à M. WIEDERKEHR Denis
- M. ALLEMANN Christian à Mme FIMBEL Katia
- Mme WAFFLARD Stéphanie à Mme BAUMLE Myriam
- Mme GOEPFERT Marie-Line à M. LUDWIG Claude

**Secrétaire de séance :**

Mme Katia FIMBEL

**ORDRE DU JOUR**

1. Procès-verbal de la réunion du 28/06/2024
2. Détachement du terrain-ruelle Charles de Gaulle
3. Présentation projet agrandissement atelier communal
4. Questions financières
5. Indemnités Adjoint
6. Compte-rendu des commissions
7. Divers

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des absents excusés et des procurations données.

## **POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28/06/2024**

Le procès-verbal a été expédié à tous les membres.

Au terme de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales le président de la séance et la personne désignée comme secrétaire de séance sont habilités juridiquement à le signer.

Le conseil municipal peut évoquer ses commentaires ou objections. Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est approuvé.

## **POINT 2 – DETACHEMENT DU TERRAIN – RUELLE CHARLES DE GAULLE**

A l'appui du procès-verbal d'arpentage du cabinet de géomètres experts Scherrer, M. le Maire désigne où se trouve la ruelle en question et précise qu'il s'agit d'une voie communale. Le propriétaire qui longe cette voie souhaiterait acheter 8m<sup>2</sup> à la commune afin de réaliser sa cour ; la ruelle sera alignée. La vente s'élèvera à 20.000 €/l'are soit 1.600 € à charge de l'acquéreur des frais de notaire et de géomètre. Mme Baumlé demande si les autres propriétaires sont d'accord. Il lui est indiqué que oui.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,  
Approuve la vente de 8m<sup>2</sup> de la ruelle Charles de Gaulle  
Approuve la vente à hauteur de 20.000 €/l'are soit 1.600 €  
Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

## **POINT 3 – PRESENTATION PROJET AGRANDISSEMENT ATELIER COMMUNAL**

M. le Maire présente à l'appui d'un plan + photos une ébauche du projet d'agrandissement de l'atelier communal réalisé par un architecte. Il précise que M. Allemann, absent à cette séance et coordinateur de ce projet va réunir la commission des bâtiments courant octobre afin d'échanger sur ce projet. M. le Maire indique que le projet présenté a été estimé à 200.000 € incluant des travaux réalisés par des entreprises partenaires à l'architecte n'ayant pas leur siège dans la région. Il précise qu'il serait bien que les travaux soient réalisés par des entreprises locales d'où les frais seraient certainement moins élevés et le montant du projet serait revu à la baisse. Mme Fimbel fait part qu'il serait judicieux de prévoir à l'intérieur des structures de stockage en hauteur afin d'utiliser au maximum l'espace. M. Simon s'interroge sur la superficie de cette extension. Il lui est indiqué que celle-ci est de 156 m<sup>2</sup>.

## **POINT 4 – QUESTIONS FINANCIERES**

Avant de poursuivre dans ce point, M. le Maire fait un aparté quant aux travaux d'aménagement de la sécurité rue Breton qui sont achevés. Il présente le détail des frais incombant à la commune sur ce projet. Il est précisé qu'en ce qui concerne la subvention de l'agence de l'eau, il a été pris en compte la cuve ainsi que les pavés. M. le Maire ajoute que l'Agglo Basel nous avait indiqué nous verser une subvention de 200.000 € pour l'ensemble des aménagements de sécurité (rues Breton, Charles de Gaulle et Paris). Cette somme a été revue à 400.000 €. De ce fait, le projet des rues Charles de Gaulle et Paris qui s'élevait à 373.000 € HT + frais annexes, reviendrait à la charge de la commune entre 10.000 et 15.000 €. Mme Carl demande si des conditions sont requises pour l'octroi de la subvention. Il lui est indiqué que la sécurité est le critère principal.

M. le Maire ajoute que nos interlocuteurs de l'Agglo Basel nous ont indiqué, que si d'autres projets sont envisagés dans la commune il nous était possible de leur transmettre un dossier afin de connaître notre éligibilité à une éventuelle subvention. Mme Fimbel ajoute que nous aurons également une aide financière de la CEA.

M. le Maire indique qu'à ce jour, à la majorité, les retours qu'il reçoit de la part des administrés sont très positifs et il ajoute qu'il reste l'embellissement (plantations) rue Breton à effectuer. Il indique qu'à cet endroit, notre électricien a proposé de profiter de ces travaux afin de tirer une gaine ce qui nous permettra de mettre un sapin de Noël et illuminations aux abords de l'école. M. Allemann organisera une réunion afin d'échanger sur ce

point. Mme Fimbel indique qu'après l'aménagement paysagé rue Breton, il serait bien d'ajouter des bacs en corten dans la continuité de ce qui est déjà en place.

#### AMENAGEMENT SECURITE RUE BRETON

MARCHE ATTRIBUE : TP3F

MONTANT DE L'APPEL D'OFFRE :

215.121,00 € HT soit 258.145,20 TTC

HONORAIRES :

- URBAMI = 10.000,00 € HT soit 12.000,00 € TTC
- ALIOS = 2.950,00 € HT soit 3.540,00 € TTC
- GEOMEX = 600 € HT soit 720,00 € TTC

TOTAL DEPENSES = 228.671,00 € HT 274.405,20 € TTC
---

SUBVENTIONS :

⇒ CEA = 100.000 €

⇒ SLA = 24.700 €

⇒ AGENCE EAU = 55.704,00 €

⇒ AGGLO BALE = 43.000 €

TOTAL SUBVENTIONS : 223.404,00 €
----------------------------------

**FOND COMMUNE : 5.267 €**

#### 4.1 : Réfection chemin du Waidstock

M. le Maire rappelle la réfection de ce chemin qui a été effectué. Il indique qu'il y a une partie descendante qui est dans la continuité de celui déjà aménagé et non refait à ce jour. Il représente 200 ml. M. le Maire propose d'effectuer la réfection de cette portion. Un devis nous a été transmis par l'entreprise Barth & Schneider qui avait effectué les travaux précédents pour un montant de 5.320 € HT soit 6.384 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve la réfection de la continuité du chemin du Waidstock

Approuve le devis de l'entreprise Barth & Schneider pour un montant de 5.320 € HT soit 6.384 € TTC

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

#### 4.2 : Aménagement impasse rue Wilson, entre le grand parking et le restaurant

M. le Maire indique avoir été informé que cette impasse, qu'il pensait être privée est finalement publique. Il est constaté qu'elle est en mauvaise état. Il propose de procéder à la réfection de cette dernière. Un devis de l'entreprise Wiedmer nous a été transmis pour un montant de 6.330 € HT soit 7.596 € TTC. Les travaux seront réalisés entre octobre et novembre car l'entreprise intervient déjà pour la réfection des autres chemins pour lesquels nous avons délibéré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,  
Approuve la réfection de cette impasse  
Approuve le devis de l'entreprise Wiedmer pour un montant de 6.330 € HT soit 7.596 € TTC  
Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

#### 4.3 : Prolongement du chemin rural à proximité de la société Bubendorff

M. le Maire indique qu'une partie de la réfection de ce chemin a été faite mais qu'il y a 115 ml qui n'ont pas été réalisés. Il propose de finir l'aménagement de celui-ci. L'entreprise Wiedmer nous a transmis un devis pour un montant de 4.015,30 € HT soit 4.816,36 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,  
Approuve la réfection de ce chemin  
Approuve le devis de l'entreprise Wiedmer pour un montant de 4.015,30 € HT soit 4.816,36 € TTC  
Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

#### 4.4 : Réfection portion de trottoir rue de Paris

M. le Maire indique que lors de l'aménagement de la sécurité des rues de Paris et Charles de Gaulle, il est prévu que cette route soit faite en macadam du rond-point jusqu'au croisement et financé par le département. Après observation, il a été constaté que le trottoir à partir de la maison de Mme JEHLY jusqu'à Mme ERBLANC est en mauvais état. Les travaux devant être effectués sur ces rues, il propose d'en profiter pour refaire cette portion. Un devis nous a été transmis de l'entreprise Wiedmer pour un montant de 9.660 € HT soit 11.592 € TTC. Mme Baumlé mentionne qu'en face de la société Bubendorff il n'y a pas de trottoir et propose, si cela est possible, d'en mettre un. Pour délimiter, il y a à l'heure actuelle un marquage au sol et un pot à plantation. Mme Carl demande si une piste cyclable était envisagée dans le projet. Mme Fimbel indique l'avoir évoqué avec M. Georges de l'entreprise Urbami qui devait faire des recherches à ce sujet. Elle va le relancer lors de leur rencontre courant octobre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,  
Approuve la réfection des trottoirs  
Approuve le devis de l'entreprise Wiedmer pour un montant de 9.660 € HT soit 11.592 € TTC  
Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

#### 4.5 : Demande de subvention Collège des Missions

Monsieur le Maire fait lecture d'une demande de subvention réceptionnée par le Collège des Missions de Blotzheim pour une classe de découverte à Stosswihr. Ce voyage à un coût de 354 €/élève. Un des collégiens qui y participe réside dans la commune. Nous sommes sollicités pour une participation au financement de son voyage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,  
Approuve le versement d'une subvention de 60 € pour l'élève concerné résident à Attenschwiller au titre de la classe découverte à Stosswihr.  
Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

### **POINT 5 – INDEMNITES ADJOINT**

M. le Maire fait part au conseil que la Préfecture demande de délibérer quant au versement de l'indemnité de M. Moser en qualité de 3<sup>ème</sup> Adjoint. Il est à noter qu'elle est identique à celle des autres Adjointes votée en 2020 lors des élections municipales et qu'elle est versée trimestriellement de manière non rétroactive.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,  
Approuve le versement des indemnités de M. Moser en qualité de 3<sup>ème</sup> Adjoint trimestriellement et non rétroactif  
Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

## **POINT 6 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

La parole est donnée à Madame FIMBEL qui présente le compte-rendu de la commission de construction qui s'est déroulée ce jour à 19h30.

Elle ajoute que la commission du bulletin communal s'est réunie fin août. Il y a eu un travail conséquent sur l'établissement du nouveau site internet. L'ensemble des doléances ont été transmises à l'entreprise InCnexion chargée de la création de notre nouveau site internet.

## **POINT 7 – DIVERS**

### **✚ 7.1 : Attribution de nom de voirie jonction rues Wilson / Hésingue**

M. le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil nous avons proposé de faire participer les élèves de l'école pour des propositions de nom de rue. La directrice nous avait transmis les suggestions qui ont été diffusées lors du précédent conseil. Ce point avait été ajourné car Mme Baumlé avait suggéré de rencontrer les élèves pour échanger à ce sujet. Il fait à nouveau lecture des noms que nous avons retenus. Il propose de statuer à ce sujet. Mme Fimbel soulève la proposition que M. Ludwig avait évoqué à savoir d'attribuer comme nom la rue des « Zuckerpflimles ». Elle propose d'éventuellement associer un des noms proposés par les élèves et celui-ci. Plusieurs échanges se déroulent. M. le Maire mentionne que si ce nom de rue est choisi, il serait tout de même bien de récompenser les 5 élèves pour leurs propositions qui se rapproche de la version Alsacienne retenue. Après échange, il est proposé d'offrir à chacun des élèves concernés un bon d'achat de 50 € à la librairie Engrage.

### **✚ 7.2 : Départ à la retraite Roland Baumann**

M. le Maire rappelle le départ à la retraite de notre agent technique à compter du 1/10/2024 après 27 années dans la commune. Il indique qu'une réception où l'ensemble du conseil municipal est convié est organisée par la commune. Lors de cet événement, il propose d'offrir un cadeau. M. le Maire laisse la parole aux élus et conseillers pour des propositions. Mme Fimbel propose de lui faire un cadeau sous forme de bon d'achat à l'Auberge de l'Ill ou à la Cheneaudière (avec spa, repas, nuitée...) pour 2 personnes. Après échanges et connaissance des prix il est convenu d'offrir un bon à la Cheneaudière pour 2 personnes.

### **✚ 7.3 : Fondation des vergers**

La parole est donnée à M. Humm qui indique à titre d'information qu'il a été en contact avec un sommelier en suisse de la fondation des vergers et des eaux de vie de la damassine qui est produit du fruit zuckerpflimles. Il s'agit d'une fondation qui présente ce fruit et les produits dérivés. La semaine prochaine il y aura à Porrentruy la fête de la Damassine.

### **✚ 7.4 : Terrain de foot**

M. le Maire indique que l'entreprise Barth & Schneider a prévu de procéder aux travaux de réfection du terrain de foot semaine du 15/10/2024. Il sera fermé le temps de ces travaux. Il sera également procédé au débroussaillage de la partie forêt ce qui permettra d'avoir une meilleure visibilité quant au projet d'aménagement d'une aire de détente / parcours de santé. M. le Maire précise que nous avons déjà obtenu une

subvention de la région de 66.000 € mais que celle-ci est échue le 31/12/2025. Les travaux devraient être engagés avant cette date.

Il évoque également l'intervention de l'entreprise Wiedmer pour mettre des blocs béton supplémentaires et plus ancrés au sol en cas de récurrence d'occupation illégale par les gens du voyage.

M. le Maire précise qu'il y a déjà un bon nombre de travaux prévus pour l'année 2025 notamment l'aménagement rues de Paris / Charles de Gaulle, l'extension de l'atelier communal, le nouveau cimetière, l'aménagement rue du Rhin et l'étude du parcours santé.

#### ✦ 7.5 : Sécurité des routes

Mme Carl soulève le manque de visibilité au croisement de la rue Charles de Gaulle et rue de Folgensbourg. Il est possible d'envisager de mettre en place éventuellement un miroir ; projet à discuter lors d'un prochain conseil municipal.

#### ✦ 7.6 : Excursion des aînés

La parole est laissée à Mme Fimbel qui rappelle que l'excursion des aînés a bien eu lieu. Elle indique que nous avons eu un remerciement de Mme Anne-Marie Rey dont il est fait lecture et qui nous a également transmis une vidéo. Celle-ci est diffusée à l'ensemble des membres.

#### ✦ 7.7 : Engin d'entretien

M. le Maire rappelle qu'il avait été acheté en commun avec Michelbach-le-Haut et Michelbach-le Bas un engin pour la destruction de l'herbe / Karcher et qui avait coûté 20.000 €. Les ouvriers communaux l'ont utilisé il y a peu pour les pavés près du cimetière. Le nettoyage est parfait et sans produits quelconques.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 25 octobre 2024 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h25.



The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is more complex and appears to be 'F. Meyer'. The signature on the right is simpler and appears to be 'Kimble'.